

Restauration des ressources hydriques

Dossier de la rédaction de H2o
October 2012

Le gouvernement McGuinty appuie l'action communautaire

La province aide les collectivités à protéger les bassins versants et les Grands Lacs au niveau local grâce au Fonds ontarien de protection de l'environnement à l'échelle communautaire - FOPEEC.

"Le Fonds ontarien de protection de l'environnement à l'échelle communautaire est un moyen de convertir l'incident de pollution d'hier en amélioration environnementale d'aujourd'hui. Les groupes communautaires utilisent les fonds provenant des municipalités pour protéger et restaurer les bassins versants endommagés", rappelle Jim Bradley ministre de l'Environnement. Les demandes de subvention sont acceptées pour des projets à l'échelle communautaire qui visent à restaurer et à assainir l'environnement, à encourager la prévention en cas de déversement et à fournir recherche et sensibilisation au sujet des déversements dans les lieux où des infractions ont été commises. Comme indiqué, les fonds du FOPEEC proviennent des municipalités versées par les entreprises qui déversent des contaminants ou qui, d'une autre façon, ne répondent pas aux exigences environnementales. Ces projets appuieront les objectifs du projet de Loi sur la protection des Grands Lacs de l'Ontario. Ce projet de loi et la Stratégie ontarienne pour les Grands Lacs qui l'accompagne visent à doter les collectivités des moyens nécessaires de protéger efficacement les lacs.

FOPEEC - Fonds ontarien de protection de l'environnement à l'échelle communautaire

Environnement Ontario - 24-09-2012